

Nombre des conseillers élus : 19

Conseillers en fonction : 19
Date de la convocation : 7 septembre 2022

Conseillers présents et représentés : 19

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMPTE-RENDU**Sous la présidence de Mme Viviane KERN, Maire, étaient présents :

MM. Céline TIOUTIQU, Laurent HAHN, Cédric ROSIN, adjoints au Maire

MM. Manuel DERMIGNY, Christine MULLER, Bernard ANDRES-KUHN, Yolande BECKER, Fabrice ADAM, Annick HOLLNER, Brice HUGELE, Catherine SCHNEIDER, William CONRAD, Maria-Paola HUBER, Monique MOMMER, Marc KIM, Sabine COUTURIER.

Absents excusés :Madame Sandra POISSON, adjointe au Maire qui a donné procuration de vote à Madame Viviane KERN,
M. Christian SELLINI qui a donné procuration de vote à Madame Sabine COUTURIER,

xxxxxxxxxxxxxxxx

ORDRE DU JOUR**I. Fonctionnement de l'assemblée**

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2022,

II. Urbanisme

- A. Droit de préemption urbain,
- B. Droit de propriété forestière,

III. Patrimoine

- A. Cession transformateur électrique terrain Aéro-Club,
- B. Cession parcelle lotissement « Les Bateliers »
- C. Convention locaux Refuge La Pépinière
- D. Convention locaux foyer vestiaires du stade
- E. Convention locaux ALSH,
- F. Centrales villageoises,
- G. Renouvellement PEFC forêt,

IV. Finances locales

- A. Subventions,
- B. Groupement de commandes tarifs électriques,
- C. Frais piscine école,

V. Divers et informations diverses

xxxxxxxxxxxxxxxx

Avant de commencer la séance du conseil, Madame KERN propose aux conseillers d'observer une minute de silence pour la commémoration des « Malgré-Nous » suite à l'ordonnance du 25 août 1942 notifiant l'incorporation de force de certaines classes d'âge dans l'armée du III^{ème} Reich.

M. le Président de la CEA a fait parvenir un courrier début août en demandant aux communes de leur rendre hommage. Cette information a été transmise très tardivement et en raison des congés d'été il était très compliqué d'organiser une cérémonie. Beaucoup d'élus se sont plaint d'avoir reçu ce courrier très tardivement et vont transmettre ces observations à M. le Président de la CEA.

I - FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**A. SECRETAIRE DE SEANCE**

Madame Annick HOLLNER est désignée secrétaire de séance.

B. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Les membres présents reconnaissent avoir eu une copie intégrale du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2022 et l'approuvent à l'unanimité.

II – URBANISME : Droit de préemption urbain**A. Droit de préemption urbain**

- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 26 juillet 2022
Vente partielle d'un terrain avec immeuble rue du Presbytère – 10,49 ares - zonage UA au PLU.
- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 29 juillet 2022
Vente d'un terrain avec immeuble rue de l'Arc en Ciel – 7,23 ares - zonage UB au PLU.
- Déclaration d'intention d'aliéner reçue le 18 août 2022
Vente de terrains rue des Bateliers – 0,66 are - zonage AU au PLU.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote décide à l'unanimité de ne pas intervenir pour ces ventes.

B. Droit de propriété forestière

- Déclaration de vente reçue le 26 juillet 2022
Vente d'un terrain lieu-dit Heilingwinckel – 28,18 ares - zonage N au PLU.

Le Conseil Municipal, après délibération et vote décide à 18 voix pour et une abstention de ne pas intervenir pour cette vente.

III – PATRIMOINE**A. Cession transformateur électrique terrain Aéro-Club**

Un particulier, Monsieur Marius HERNANDEZ, domicilié à Monswiller, est intéressé par l'acquisition d'un ancien transformateur électrique situé sur le terrain communal comprenant l'Aéro-Club. Ce transformateur, datant de 1964, est situé en limite de propriété vers les Ets Heinrich-Bock et se trouve actuellement en état d'abandon. Il souhaite l'acquérir à l'euro symbolique pour le restaurer et l'utiliser comme local de stockage.

Il faudra néanmoins contacter les responsables de l'association de l'Aéro-Club, locataires du site, concernant l'accès à ce transformateur.

Le sujet sera revu lors d'une prochaine séance.

M. KIM demande ce qu'il adviendra du transfo si le particulier le laisserait à l'abandon, la commune étant propriétaire du terrain ?

M. ANDRES-KUHN demande si le local accueillerait du public pour visiter les objets exposés. M. HAHN lui répond que le local serait uniquement destiné au stockage. Il précise également que la construction a été faite en béton armé et est très solide.

B. Cession parcelles lotissement « Les Bateliers »

M. HAHN présente l'historique du dossier en cours depuis quelques années.

Pour permettre l'évacuation des eaux pluviales, une tranchée de drainage avait été effectuée le long du dernier terrain compris dans l'emprise du lotissement. Or, lors de fortes pluies, les maisons voisines subissaient des inondations sur leurs terrains. Il a fallu créer une conduite souterraine, passant sur une propriété privée et raccorder celle-ci au réseau situé entre le lotissement et les propriétés voisines.

Par ailleurs, l'implantation du transformateur électrique a également dépassé le terrain prévu à cet effet. Le lotisseur souhaite donc régulariser la situation en achetant ces terrains à la commune, puis les rétrocéder à Electricité de Strasbourg et au voisin M. HUSCHMITT qui a accepté la pose de conduite sur son terrain.

Après discussion et vote unanime, le Conseil Municipal :

- considérant qu'il est nécessaire de régulariser cette situation au lotissement «les Bateliers »
- décide la cession des parcelles suivantes au groupe TELLOS :
 - section 44 parcelle N° 339/18 surface : 0,35 are
 - section 44 parcelle N° 340/18 surface : 0,15 are
- fixe le prix de vente à 1 200 € l'are, soit 600 €
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires, les frais de transcription étant à la charge de l'acquéreur.

M. ANDRES-KUHN informe les membres qu'il existe également un litige concernant des terrains entre le lotisseur et sa famille.

C. Convention locaux Refuge la Pépinière

L'association « Refuge de la pépinière » est locataire d'une surface comprenant le bâtiment du refuge et ses dépendances, située sur la parcelle communale forestière dans la vallée de Dossenheim sur Zinsel. La convention conclue en 2003, renouvelée une fois par tacite reconduction, arrive à échéance. Le nouveau projet de convention, reprenant les mêmes conditions, a été transmis à l'association qui n'a pas formulé d'observations.

Le Conseil Municipal, par vote de 18 voix pour et 1 abstention,

- approuve la convention de mise à disposition du Refuge la Pépinière,
- fixe la date de début de contrat au 01/01/2023, pour une période de 6 ans, renouvelable une fois,
- fixe le montant du loyer à 5 200 €,
- fixe le montant de la remise accordée pour la réalisation de travaux par l'association à 1 700 €, (indice de révision pour loyer et remise : indice IRL T2/2022 : 135,84),
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

D. Convention locaux foyer vestiaires du stade

L'association « Football-Club » est locataire du bâtiment du foyer-vestiaires, avec tout son mobilier, situé sur la parcelle communale, à proximité des deux stades. La convention conclue en 2010, renouvelée une fois par tacite reconduction, arrive à échéance. Le nouveau projet de convention, reprenant les mêmes conditions, a été transmis à l'association qui n'a pas formulé d'observations.

Le Conseil Municipal, par vote unanime,

- approuve la convention de mise à disposition du Foyer-vestiaires,
- fixe la date de début de contrat au 01/12/2022, pour une période de 6 ans, renouvelable une fois,
- fixe le montant du loyer à 1 800 €,
- fixe le montant de la remise accordée pour la réalisation de travaux par l'association à 700 €, (indice de révision pour loyer et remise : indice IRL T2/2022 : 135,84),
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

E. Convention locaux ALSH

La Communauté de Communes du Pays de Saverne propose une nouvelle convention pour l'occupation des locaux pour l'ALSH, pour les activités périscolaires, afin d'uniformiser leurs conventions pour les différents sites occupés.

Dans notre commune, les locaux concernés sont le rez-de-chaussée du bâtiment périscolaire, la salle de restauration et la cuisine du foyer communal.

Certains articles proposés dans cette nouvelle convention type ne sont pas adaptés pour le fonctionnement existant à Steinbourg, notamment pour les taux et horaires d'occupation, la répartition des charges, les frais de nettoyage et de réparation de l'électroménager.

Il est proposé de contacter les services de la Communauté de Communes du Pays de Saverne pour éclaircir ces points. Le sujet sera revu lors d'une prochaine séance.

F. Centrales villageoises

Le sujet avait été évoqué lors de la dernière séance en juillet. Madame Paola CRIQUI avait également présenté le concept lors d'une réunion avec les commissions finances et travaux.

Après un premier constat, les toitures retenues pour l'installation de panneaux photovoltaïques sont celles de l'église et de l'atelier communal. Des études complémentaires seront réalisées pour confirmer la faisabilité du projet. La société propose la conclusion d'une convention pour l'occupation des toitures et l'exploitation des installations.

Le Conseil Municipal, par vote de 11 voix pour, 7 abstentions et 1 voix contre,

- décide d'approuver la réalisation d'une étude faisabilité, à charge de la société, visant à installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'église et de l'atelier communal
- d'approuver le cas échéant la signature d'une convention définissant les modalités d'occupation des toitures et d'exploitation des installations, moyennant une redevance annuelle,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires

Madame COUTURIER pense que la toiture de l'église n'est pas adaptée en raison de la zone d'ombre du clocher et des fientes des cigognes.

Madame KERN précise que ces informations avaient données à la société qui en a tenu compte pour leur premier constat.

Madame TIOU TIOU rajoute qu'il faudra également vérifier la zone d'ombre que produisent les arbres situés dans la cour de l'école sur la toiture de l'atelier communal

Madame MOMMER demande si l'église est classée monument historique et si la commune sera prioritaire pour l'achat d'électricité

M. HUGELE indique que le Conseil de Fabrique avait émis un avis favorable, cette démarche entrant dans le dispositif des énergies renouvelables. Il précise que seule une petite partie serait concernée par l'ombre du clocher. Une installation de panneaux photovoltaïques a été réalisée sur la toiture de l'église de Siewiller.

M. ROSIN indique que le référent technique pour les études est le responsable de l'entreprise GIESSLER de Saverne

M. CONRAD fait part qu'une société « Centrales Villageoises » a été créée sur le territoire du Pays de Hanau et qu'il existe un projet au Nord de l'Alsace

M. HAHN indique que des renseignements seront pris auprès de l'assurance pour vérifier s'il n'y aura pas de sur-cotisation

G. Renouvellement PEFC forêt

Depuis quelques années, la commune a adhéré à la politique de qualité de gestion durable pour la forêt communale en adhérant à la certification PEFC Alsace, afin de :

- valoriser les bois de la commune lors des ventes,
- accéder aux aides publiques en lien avec la forêt,
- bénéficier d'une meilleure visibilité de la bonne gestion de mise en œuvre en forêt,
- participer à une démarche de filière en permettant à nos entreprises locales d'être plus compétitives.

Après délibération et vote unanime, le Conseil Municipal :

- décide de renouveler son engagement dans la certification de gestion durable des forêts PEFC pour une nouvelle période de 5 ans, à compter du 1/01/2023,
- acceptera de respecter le cahier des charges à l'utilisation du logo PEFC,
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires et à régler la contribution correspondante.

M. HAHN indique que M. DEBUS, actuel agent ONF chargé de la forêt communale de Steinbourg sera muté à Haguenau. Son remplaçant n'est pas encore désigné. M. DEBUS passera prochainement présenter la personne qui assurera son intérim.

IV – FINANCES LOCALES

A. Subventions

• Amicale des Sapeurs-Pompiers

La commune, en collaboration avec l'amicale des Sapeurs-Pompiers, a organisé les festivités de la fête nationale du 13 juillet. L'association avait pris en charge les frais d'animation.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'attribution de la subvention de 700 €, pour couvrir ces frais.

Madame MOMMER trouve ces frais élevés et regrette que l'éclairage des rues, après 23h, n'a pas été mis dans le secteur autour de la mairie.

M. HAHN précise que c'était prévu, comme cela a été fait lors du week-end du Messti, mais que suite à une erreur de manipulation d'un agent du service technique, le dispositif n'a pas fonctionné.

Madame KERN rappelle également aux conseillers les raisons du non dépôt de gerbe du 13 juillet 2022 ; cela n'est pas prévu au protocole de déroulement des festivités de la fête nationale.

Madame MOMMER regrette que la population n'a pas été respectueuse lors de l'interprétation de la Marseillaise.

B. Groupement de commandes tarifs électriques

La Communauté de Communes du Pays de Saverne propose aux communes de participer à un groupement de commandes pour l'achat de l'électricité, dans le cadre d'un appel d'offres.

Les communes auraient le choix de participer :

- au groupement de commandes pour l'ensemble des besoins en achat d'électricité ; dans ce cas elles renoncent aux tarifs réglementés pour les puissances ne dépassant 36 kva,
- au groupement de commande pour les seuls achats d'électricité desservant les sites où la puissance souscrite dépasse 36 kva.

Après délibération et vote unanime, le Conseil Municipal,

- décide de participer au groupement de commandes pour l'ensemble des besoins en achat d'électricité.

Madame TIOU TIOU précise que seuls 2 bâtiments sont concernés par une puissance supérieure à 36 kva : Maison des Associations et bâtiment périscolaire et que les consommations sont importantes (matériels de cuisine).

M. KIM pense qu'il faudrait modifier l'installation de la Maison des Associations en passant sur un tarif bleu.

M. ROSIN indique que ce n'est pas possible en raison des pics de consommations ; il faudrait faire une étude pour vérifier la faisabilité.

M. HUGELE est outré de constater qu'il n'existe pas de bouclier tarifaire pour les communes. Il indique que les frais liés aux consommations des énergies vont considérablement augmenter. Il propose également de faire des économies en réduisant les frais de chauffage (pour exemple : une commune va chauffer une église à 10°).

Madame TIOU TIOU informe que les frais des consommations pour notre commune sont effectivement en hausse, mais que la situation n'est pas encore alarmante.

Les comptes concernant les frais de gaz et d'électricité seront analysés pour la prochaine réunion du Conseil, où il faudra prévoir une délibération modificative de crédits.

C. Frais piscine école

Jusqu'à présent l'association scolaire avait réglé les frais concernant l'activité piscine pour les écoliers (bus + entrée piscine) et la commune versait une subvention de 2,80 € par enfant et par séance.

Cette activité obligatoire doit être gratuite pour les enfants. Il faut à présent que la commune règle directement ces frais.

Après discussion et vote unanime, les membres décident de prendre à charge les frais liés à l'activité piscine pour les enfants de l'école : transport bus et entrées piscine. Les frais sont estimés à environ 3 750 €

- transport bus : 1 200 €

- entrées piscine : 2,50 € / 85 élèves / 12 séances : 2 550 €

Mesdames TIOU TIOU et COUTURIER regrettent qu'à l'issue des séances de natation effectuées, beaucoup d'enfants ne sachent pas encore nager.

V – DIVERS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Bilan financier travaux immeuble Heschung

Madame TIOU TIOU présente le tableau qui consigne les dépenses et les recettes liées aux travaux de reconstruction de l'immeuble anciennement Heschung.

DEPENSES		
Marchés de travaux	Attributaire	Montant Marché total
Aménagements Extérieurs	DIEBOLT TP	28 980,58 €
Assainissement	DIEBOLT TP	6 741,66 €
Gros oeuvre	WEISS CONSTRUCTION	180 330,90 €
Echafaudage	FREGONESE et FILS	5 263,12 €
Charpente et Bois	Menuiserie SOLLER	26 951,47 €
Couverture - Zinguerie - Etanchéité	CZR FISCHER	53 498,96 €
Menuiseries Extérieures	Menuiserie GROLL	73 527,99 €
Enduits Extérieurs	BISCEGLIA	25 775,40 €
Chauffage - Ventilation	ZIEGELMEYER	52 319,99 €
Plomberie - Sanitaires	HOLTZ	33 331,80 €
Electricité	SOVEC	66 673,86 €
Plâtrerie - Faux Plafonds	HEINRICH SCHMID	55 264,20 €
Chapes	KOENIG	9 600,01 €
Peintures	HORNBERGER et Fils	16 569,53 €
Carrelages - Faiences	KOENIG	17 708,55 €
Revêtement de sol	HEINRICH SCHMID	5 616,00 €
Menuiseries Intérieures Bois	Menuiserie JUNG	27 009,29 €
		685 163,31 €
Honoraires architecte	JCBA	113 670,00 €
Démolition et Désamiantage	BECK	51 928,80 €
Annonces média	EBRA MEDIAS ALSACE	1 192,47 €
Etudes, diagnostics et autre missions		15 797,30 €
Branchements, raccordements réseaux		15 264,66 €
Dépenses diverses		2 903,41 €
		200 756,64 €
		885 919,95 €

RECETTES		
Emprunt	CAISSE EPARGNE	500 000,00 €
Subvention	CONSEIL DEP	75 282,00 €
Subvention DSIL	ETAT	33 606,00 €
		108 888,00 €
Vente local professionnel	DUO CREATION	132 600,00 €
FCTVA	ETAT	
		132 600,00 €
TOTAL RECETTES		241 488,00 €

M. ROSIN informe les membres que les étapes du chantier se sont bien déroulées et qu'il n'y a pas eu beaucoup d'avenants

M. HUGELE rajoute que les fondations ont été renforcées.

M. KIM fait remarquer le faible montant des subventions et trouve le montant global élevé pour l'opération. Madame TIOU TIOU précise que le projet de base portait sur une réhabilitation (avec des taux de subvention élevés) ; mais que le projet a été modifié suite à la demande du Crédit Mutuel. Le bâtiment a été démoli, puis reconstruit, d'où les faibles montants de subvention, surtout de la CEA. M. ROSIN indique que la volonté première était de surtout garder une banque à Steinbourg.

M. HUGELE trouve que les honoraires d'architecte sont élevés, environ 14%. L'architecte retenu était spécialisé dans la revalorisation d'immeubles anciens, conforme au projet de base (un appel d'offres pour architecte avait été réalisé)

Mme MOMMER indique qu'il faudrait rajouter le prix d'acquisition de la propriété.

Madame MOMMER trouve que les loyers ne sont pas élevés

Madame TIOU TIOU rappelle que le projet était également destiné à poursuivre l'attractivité et le dynamisme du village, en y installant les professions d'orthophoniste et d'ostéopathe. Un local professionnel vient récemment d'être vendu à un cabinet d'architectes, également en développement.

- Bilan financier travaux aménagement port

Madame TIOU TIOU présente le tableau qui consigne les dépenses et les recettes liées aux travaux d'aménagement du port du bassin du canal.

BILAN FINANCIER - AMENAGEMENT PORT DE PLAISANCE				
DEPENSES				
Lot N°	Travaux	Entreprise	HT	TTC
1	Aménagements extérieurs	DIEBOLT TP	144 581,89 €	173 498,27 €
2	Réseaux secs	SOBECA	37 688,38 €	45 226,06 €
3	Auvent Bois	TAM STYLES	33 094,00 €	39 712,80 €
4	Panneaux Photovoltaïques	VINTAGE BOAT	37 372,56 €	44 847,07 €
5	Bornes/vidéosurveillance	VIA CANAL	49 856,75 €	59 828,10 €
6	Catways	ATLANTIC MARINE	27 714,50 €	33 257,40 €
7	Espaces Verts	LES COMPLICES de la NATURE	9 628,29 €	11 553,95 €
			339 936,37 €	407 923,65 €
DIVERS				
	annonces appel d'offres	DNA + AFFICHES	792,32 €	950,78 €
	Etude sol	FONDASOL	1 950,00 €	2 340,00 €
	maîtrise d'œuvre	SODEREF	18 259,63 €	21 911,56 €
	extincteur local technique	SCHAEFFER PROTECTION	94,00€	112,80 €
	raccordement ES	ELECTRICITE STRASBOURG	1 230,94 €	1 477,13 €
			22 326,89 €	26 792,27 €
TOTAL			362 263,26 €	434 715,92 €

RECETTES			
Subventions	DSIL	ETAT	149 501,00 €
FCTVA		LEADER	30 000,00 €
		VNF	16 127,22 €
	Dépenses HT :	362 263,26 €	59 425,67 €
	Taux :	16,404%	
	TOTAL		
SOLDE A CHARGE			179 662,03 € 41%

Madame TIOU TIOU tient à remarquer le montant important des subventions de l'Etat, de VNF et LEADER fonds européens. Le reste à charge pour la commune représente 41% du montant global.

Une animation a eu lieu récemment au port, permettant de proposer une centaine de repas malgré une météo capricieuse.

- Rentrée scolaire

Madame KERN informe les membres des effectifs de la rentrée scolaire de septembre : 126 élèves

- Ecole maternelle : 41 élèves
 - P / M / G : 20
 - P / M / G : 21
- Ecole Elémentaire : 85 élèves
 - CP : 26
 - CE1+CE2 : 20
 - CE2+CM1 : 19
 - CM1+CM2 : 20

Madame TIOU TIOU fait remarquer que les effectifs sont continuellement en baisse. Le phénomène est remarqué également dans d'autres écoles, collèges et lycées. A Steinbourg, outre la baisse constatée de la natalité, la diminution relève également du départ des élèves vers le collège Saint Antoine à Phalsbourg, de plus en plus tôt, déjà après la classe de CE2.

Le seuil de fermeture d'une classe est de 130 élèves et si l'effectif continue de baisser, il sera probable qu'une classe sera fermée à la rentrée 2023.

Dans ce cas, l'école comportera 5 classes avec un triple niveau et il y aura deux bâtiments à gérer.

Madame KERN indique que des démarches ont été entreprises avec certaines communes voisines pour essayer de regrouper les écoles :

- Hattmatt : visite avec les élus de Hattmatt des écoles de chaque commune
 - réponse négative – souhaite se rapprocher de Dossenheim ; mais il y aura un problème pour le périscolaire : changement d'intercommunalité
- Ernolsheim les Saverne : fait partie du regroupement avec Eckartswiller et Ottersthal
 - réponse négative – souhaite se rapprocher de Dossenheim en cas de dissolution du RPI
- Dettwiller : pas de problème d'effectifs et périscolaire surchargé
- Monswiller : une rencontre sera prévue prochainement

M. ADAM demande si les nouveaux arrivants des lotissements ont des enfants en âge scolaire pour l'école primaire. Madame TIOU TIOU précise que c'est la dernière année d'enseignement pour M. WINTZ et qu'il fera valoir ses droits à la retraite en juillet 2023.

Madame KERN indique qu'un rendez-vous est prévu lundi 19 septembre 2022 avec Madame l'Inspectrice de l'IEEN de Saverne.

- Courriels commissions

Madame KERN informe les membres qu'un mail d'information va être envoyé aux conseillers non concernés par la commission, pour les informer des dates de réunion des commissions et de l'ordre du jour.

- Projet construction pharmacie

Madame BLAGA, pharmacienne, souhaite acquérir la propriété située à Steinbourg, 4 rue du Maréchal Leclerc, pour y implanter une nouvelle pharmacie, avec des médecins et professions paramédicales.

Une réunion a eu lieu en mairie avec l'intéressée, son architecte et les services de l'ATIP, instructeur en matière d'urbanisme pour la commune.

Ce deuxième projet présenté n'était pas conforme aux dispositions prévues au PLU.

Madame KERN lui a conseillé de prévoir des logements et ainsi densifier la construction.

M. CONRAD demande si la commune a un droit de regard sur le projet

Madame MULLER demande si le bâtiment est encore occupé. Les derniers occupants, un couple, vont quitter les lieux prochainement ; toutes les autres familles sont parties.

- Travaux

M. ROSIN indique les travaux récemment effectués :

- réparation du petit train dans la cour de l'école maternelle
- réaménagement du parking à côté de la salle Saint Sébastien ; le portique pour restreindre l'accès sera installé prochainement avec création d'un cheminement piétonnier.

M. HUGELE précise que la demande émanait du Conseil de Fabrique afin de sécuriser le passage des piétons allant à l'église.

- WORLD CLEAN UP DAY

M. HAHN informe les membres que la journée mondiale de nettoyage aura lieu le samedi 17 septembre 2022. Des travaux de nettoyage des berges au port de Saverne sont prévus. Des membres de l'association PONSE vont y participer.

Il indique également que M. Mathieu KILHOFFER entreprend régulièrement des opérations de nettoyage sur la Zorn.

- Séance de travail

Une deuxième séance de travail est prévue le samedi 24 septembre 2022, pour les travaux de gravillonnage des allées du cimetière. M. HAHN invite les conseillers à y participer (RDV à 8h au parking nord).

- Fleurissement

M. HAHN indique que 2 415 géraniums ont été attribués cette année à titre de récompense pour le fleurissement. Malgré la sécheresse de cet été, les fleurs ont résisté à la chaleur. En raison des pénuries d'eau et pour préserver cette ressource, l'arrosage a été stoppé fin août.

- SMICTOM

Madame KERN indique que des changements sont prévus en 2023 pour la collecte des ordures. Il sera prévu que la tournée de collecte se fasse par quinzaine pour les ordures ménagères et pour le tri.

Une vaste campagne de communication sera lancée à partir du mois d'octobre et tous les particuliers seront contactés à domicile. Les services du SMICTOM ont remarqué que beaucoup de particuliers n'ont pas de poubelle orange et donc ne payent pas de redevance.

La poubelle jaune (tri) sera pucée, mais tous les emballages ménagers seront collectés :

métal – papier – carton – briques alimentaires - tous les emballages plastiques sans distinction

Le contrôle des passages en déchetterie sera également revu ; limitation à 16 passages en 2023.

Fêtes et manifestations

M. ROSIN communique les prochains événements :

24 et 25 septembre	Moules-frites - Football-Club
24 au 26 septembre	Exposition arboricole à Dettwiller
1 ^{er} octobre	Repair café au Foyer communal
15 octobre	Oktoberfest : Ass Schneller et Amicale Refuge
4; 5; 11; 12; 13 novembre	Représentations théâtrales : Association Culturelle Saints Pierre & Paul
26 et 27 novembre	Marché Saint Nicolas
9 décembre	Don du sang

Le repas pour les personnes âgées est prévu le 9 octobre 2022 à 12h à la Maison des Associations.

Menu : apéritif, Baeckeoffe, fromage, dessert

Les conseillers sont invités à participer aux préparatifs le samedi matin à partir de 9h.

- Prochaines séances

Madame KERN indique les dates des prochaines séances de conseil : 2 novembre et 7 décembre 2022.

Compte tenu des dates rapprochées, une seule lettre communale sera rédigée et sera distribuée avec le bulletin annuel.

- Divers

M. HUGELE fait remarquer que le ramoneur ne passe pas systématiquement chez tous les particuliers

M. KIM indique que 2 arbres morts seraient à enlever à la fin de la rue du Général Compagnon (près de l'entrée de la forêt)

Prochaines séances : mercredis 2 novembre et 7 décembre 2022

Séance close à 22h30

FEUILLE D'EMARGEMENT
ORDRE DU JOUR**I. Fonctionnement de l'assemblée**

- A. Désignation du secrétaire de séance,
- B. Approbation du compte-rendu de la séance du 6 juillet 2022,

II. Urbanisme

- A. Droit de préemption urbain,
- B. Droit de propriété forestière,



III. Patrimoine

- A. Cessions transformateur électrique terrain Aéro-Club,
- B. Cession parcelles lotissement « Les Bateliers »,
- C. Convention locaux Refuge la Pépinière,
- D. Convention locaux foyer vestiaires du stade,
- E. Convention locaux ALSH,
- F. Centrales villageoises,
- G. Renouvellement PEFC forêt,

IV. Finances locales

- A. Subventions,
- B. Groupement de commandes tarifs électriques,
- C. Frais piscine école,

V. Divers et informations diverses

Viviane KERN		Annick HOLLNER	
Céline TIOUOUI		Brice HUGELE	
Laurent HAHN		Catherine SCHNEIDER	
Sandra POISSON		William CONRAD	
Cédric ROSIN		Maria-Paola HUBER	
Manuel DERMIGNY		Monique MOMMER	
Christine MULLER		Marc KIM	
Bernard ANDRES - KUHN		Sabine COUTURIER	
Yolande BECKER		Christian SELLINI	
Fabrice ADAM			

